

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 juin 2023

---

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES  
PROFESSIONNELS - (N° 1336)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 803

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 10 BIS, insérer l'article suivant:**

Dans les six mois suivant la promulgation de cette loi, le Gouvernement remet un rapport au Parlement identifiant les avancées possibles pour favoriser l'implantation des professionnels de santé dans les déserts médicaux.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Épuisés, de nombreux médecins généralistes choisissent d'avancer leur départ à la retraite. Parallèlement, de plus en plus de médecins souhaitent améliorer leur qualité de travail en se regroupant en cabinets pluridisciplinaires.

D'après la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, DREES, la question des déserts médicaux concerne 11 329 communes en France.

Face à ce constat, il faut agir et vite, il faut réfléchir à des moyens concrets pour favoriser l'implantation des médecins dans ces zones.